



Quoi de neuf !

septembre 2020

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous les citoyens et citoyennes de Venise-en-Québec,

La Municipalité collabore depuis tout récemment avec **Proanima** au niveau de la gestion animalière sur notre territoire. La mission de cet organisme est d'inspirer et sensibiliser l'être humain au respect et au bien-être animal, une personne, une communauté et une ville à la fois. Vous conviendrez que les valeurs promues sont en parfaite concordance à celles que nous véhiculons. À cet effet, le *Règlement sur les animaux* qui régit les cohabitations harmonieuses des humains et des animaux domestiques été modifié.

Chers propriétaires d'animaux, nous savons que vous connaissez déjà les bonnes pratiques à adopter pour la sécurité et la propreté de notre milieu de vie. Vos animaux de compagnie font partie de votre famille et il est de votre devoir de veiller à leur bien-être et au dressage de ces derniers. Au niveau des nuisances, certains chiens jappent parce qu'ils tentent d'intimider un potentiel intrus, qu'ils souffrent d'anxiété de séparation ou qu'ils sont tout simplement frustrés. Pour venir à bout de ce problème de comportement, vous devrez appliquer des solutions qui traitent la cause (et non les symptômes) de ce qui déclenche ce comportement déplaisant. Vos voisins, ne devraient pas subir ces frustrations, à la suite d'aboiements persistants et de façon régulière jusqu'à devoir porter plainte. De même, vous devez vous assurer que votre animal est en laisse lors de vos déplacements et qu'il soit muni de la muselière au besoin.

La Municipalité a dû récemment intervenir dans un dossier d'un chien déclaré dangereux et les conséquences (euthanasie) ont été très pénibles pour tous les gens impliqués. Nous nous devons d'agir dans ces circonstances, c'est de notre devoir de protéger nos citoyens en appliquant la réglementation. L'intervention de Proanima a été des plus aidante, car ils sont des professionnels en gestion animalière avec le sens de l'éthique redevable à la fonction.

Chaque citoyen est responsable d'enregistrer ses chiens et ses chats auprès de Proanima qui, lui, est responsable de maintenir à jour le registre des animaux vivants sur le territoire, conformément au règlement. Donc, si vous devez signaler un animal perdu, nous vous invitons à communiquer avec l'organisme au 1 833 445-2525.

En vous souhaitant à tous, un merveilleux passage vers l'automne, la saison des couleurs !

Jacques Landry, Maire

AVIS D'APPEL DE PROPOSITIONS

Vente d'un immeuble municipal – 210, 16^e Avenue Ouest – lot 5 106 085

La Municipalité de Venise-en-Québec sollicite les personnes intéressées à acquérir un immeuble municipal situé dans la zone commerciale sur la 16^e Avenue Ouest, plus précisément, le lot 5 106 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi pour une date d'occupation prévue au 1^{er} mars 2021. Le prix de vente minimum est fixé à deux cent vingt mille dollars (220 000 \$) plus taxes. La Municipalité de Venise-en-Québec recevra jusqu'au **21 septembre à 11 heures**, les propositions d'acquisition dudit immeuble municipal.

Les documents d'appel de propositions sont disponibles sur le site web de la Municipalité de Venise-en-Québec (www.veniseenquebec.ca). Les propositions devront être accompagnées d'une garantie de proposition représentant dix pour cent (10 %) du prix d'acquisition proposé par le proposant, sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Municipalité de Venise-en-Québec ou d'un cautionnement de soumission émis par une société de cautionnement reconnue par l'Inspecteur général des institutions financières.

La Municipalité permettra une visite des lieux. Pour ce faire, veuillez prendre rendez-vous avec le Service de l'urbanisme entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h au 450 346-4260. Tous les soumissionnaires seront considérés comme ayant visité la propriété et aucune réclamation pour manque de connaissance des lieux ne pourra être soumise ou acceptée.

Veuillez prendre note que la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté une Politique de gestion contractuelle, laquelle doit être respectée par tous les proposants. Ceux-ci sont invités à en prendre connaissance sur le site internet de la Municipalité au www.veniseenquebec.ca

DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire municipal.

Les membres du CCU ont comme responsabilités de recevoir, analyser et émettre une recommandation au conseil municipal sur les sujets suivants :

- ~ Toutes demandes de dérogations mineures (aux règlement de zonage ou de lotissement) ;
- ~ Toutes demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;
- ~ Toutes demandes relatives à un usage conditionnel.

Les réunions sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable.

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

AVIS AUX CITOYENS PROPRIÉTAIRES DE QUAI DE SUPPORTS OU D'ÉLÉVATEURS À BATEAU

La Municipalité met à la disposition des propriétaires de quai une parcelle de terre située près du terrain de balle afin de faciliter l'application du règlement de zonage suivant : Article 508 - d) Cour arrière 5) L'entreposage ou le remisage de cabanes à pêche, de quais, de supports ou d'élevateurs à bateau sur des terrains construits seulement et à la condition que ces bâtiments et équipements ne soient pas visibles de la rue.

Pour éviter de recevoir un constat d'infraction, nous invitons les citoyens pour qui l'entreposage de leur quai déroge au règlement de bien vouloir utiliser ce site d'entreposage alternatif. Ce dernier sera fermé à l'aide de chaîne interdisant l'accès pour la saison hivernale, mais la Municipalité de Venise-en-Québec se dégage de toute responsabilité.

Le site d'entreposage alternatif est situé sur la 23e Rue Ouest et vous devez communiquer avec l'inspecteur municipal avant de vous y rendre. 450 346-4260

RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER

À partir du **5 octobre**, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville sont ouverts du **lundi au jeudi** de 8 h à midi et de 13 h à **16 h 30**. Le vendredi, **8 h à midi** et ce jusqu'au 28 mai 2021. Vous pouvez rejoindre l'inspecteur municipal du **lundi au vendredi** de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.

INSCRIVEZ-VOUS À OMNIALERT

Vous souhaitez être informés en temps réel des divers **avis et alertes émises par la Municipalité** ? (Risques d'inondations, fermeture de rues, avis d'ébullition d'eau, etc. Inscrivez-vous en ligne à **OmniAlerte** et choisissez le mode de communication qui vous convient mieux : par téléphone, par message texte ou par courriel.



Rejoignez
votre monde

<https://veniseenquebec.omnavigil.com>

COMPTEURS D'EAU SECTEUR OUEST

Les citoyens du secteur Ouest doivent se procurer un compteur d'eau de remplacement durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Les compteurs mécaniques (ayant un cadran à roulettes) sont à changer. En fonction du coût subventionné par la Municipalité, l'appareil vous revient à 131.72 \$ taxes incluses, payable à l'achat en **argent comptant** ou par **chèque** seulement. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec nous au 450 346-4260, poste 0.

GROUPES DE MARCHÉ - PROJET CHAUDRONS ET CRAMPONS

Principalement pour les personnes de 60 ans et plus, des groupes de marche animés et dynamiques sont organisés à Venise-en-Québec les lundis de 9 h à 10 h, et ce, dès maintenant. Pour connaître les lieux de rassemblements, écrivez au **cramponsanimation@gmail.com**.

Le projet Chaudrons et crampons est le fruit d'une concertation entre, le Comité rural en santé et qualité de vie, les municipalités rurales de la MRC du Haut-Richelieu, Loisir et sport Montérégie et de l'équipe locale de la santé publique du CISSS de la Montérégie-Centre. Le projet vise à favoriser de saines habitudes de vie et un vieillissement actif principalement chez les personnes de plus de 60 ans. Le projet comporte deux volets résolument axés sur la prévention et le vieillissement en santé, c'est-à-dire l'alimentation saine et l'exercice physique en plein air.

MODIFICATION À L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes : **le mardi de 10 h à 13 h, le mercredi de 13 h à 16 h, le jeudi de 17 h à 20 h et le samedi de 9 h à midi**. Vous pouvez maintenant **entrer 3 personnes à la fois** dans la bibliothèque. Le service de prêts sans contact se poursuit. Les livres empruntés doivent être remis dans la chute à livres seulement. Pour la sécurité de tous, le port du masque ou du couvre-visage est exigé.

COURS DE LOISIRS - SESSION D'AUTOMNE

Voici les cours offerts au centre culturel pour la session d'automne. Le centre culturel est situé au 239, 16^e Avenue Ouest. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en demandant le formulaire d'inscription par courriel à : loisir@venise-en-quebec.ca

Les inscriptions se terminent à la première journée du cours.

SESSION AUTOMNE 2020	Lundi de 10 h à 11 h – du <u>14 septembre</u> au <u>14 décembre</u> – Cardio sénior – 175 \$ taxes incluses
	Mardi de 18 h à 19 h - du <u>15 septembre</u> au <u>15 décembre</u> – Karaté Kenpo – 90 \$ taxes incluses
	Jeudi de 9 h à 10 h – du <u>10 septembre</u> au <u>10 décembre</u> – Hatha Yoga – 140 \$ taxes incluses
	Jeudi de 10 h 30 à 11 h 30 – du <u>10 septembre</u> au <u>10 décembre</u> – Yoga sur chaise – 140 \$ taxes incluses

DÈS OCTOBRE !! NOUVELLE PLATEFORME D'INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES LOISIRS



QIDIGO est la nouvelle plateforme adaptée pour les inscriptions en lignes aux activités de loisirs offertes par la Municipalité de Venise-en-Québec. **Dès le mois d'octobre**, vous pourrez vous inscrire sans devoir vous déplacer à l'activité de votre choix. Pour ce faire, l'ouverture d'un compte est nécessaire pour procéder à l'inscription et au paiement (carte de crédit) de vos activités favorites.

RENDEZ-VOUS AU WWW.VENISEENQUEBEC.CA SOUS L'ONGLET

PORTAIL CITOYEN

Information : écrivez à loisir@venise-en-quebec.ca



FILM-DOCUMENTAIRE AU CENTRE CULTUREL

L'organisme Conservation Baie Missisquoi présente le 23 septembre prochain, le documentaire Les Forêts. **Les portes ouvrent à 18 h 30, c'est gratuit et ouvert à tous.**

Produit par AB International et réalisé par Sarah Lainé (2018, 54 minutes). Le destin de l'homme est depuis toujours intimement lié aux forêts. Mais depuis deux siècles la déforestation massive met gravement en péril l'avenir des forêts et depuis quelques décennies une nouvelle menace, le réchauffement climatique.

OUVERTURE DU MARCHÉ PUBLIC

Voici l'horaire pour la saison du marché public. Notez que certaines maisonnettes sont ouvertes à l'extérieur des heures d'ouvertures officielles.

De la fin septembre à la mi-octobre

Samedi et dimanche de 11 h à 19 h

COMPO HAUT-RICHELIEU

Compte tenu de la main-d'oeuvre disponible et des procédures à respecter les écocentres, Iberville et Saint-Luc seront fermés les jours de semaine entre 12 h30 et 13 h. Un affichage est installé à l'entrée du site pour en informer les citoyens. Les samedis, les écocentres seront ouverts sans interruption, de 9 h à 15 h, comme à l'habitude.

CENTRE D'ENTRAIDE D'HENRYVILLE

À Partir de Mardi 8 Septembre au COMPTOIR FAMILIAL

Nouveaux vêtements de saison



10am à 12am & 13pm à 15h30

Du Lundi au Vendredi

791 St-Jean Baptiste, Henryville J0J 1E0
450-299-1117

LA SEIGNEURIE DU LAC Visite aux cimetières le dimanche 13 septembre

10 h 30 - Cimetière de Saint-Alexandre, rendez-vous à l'église de Saint-Alexandre. **11 h 15** - Cimetière de Saint-Sébastien et des Saints-Martyrs-Canadiens de Venise-en-Québec, rendez-vous à l'église de Saint-Sébastien après la messe de 10 h 30. **14 h 15** - Cimetière Saint-Jacques-le-Majeur à Clarenceville, rendez-vous au cimetière. **15 h 15** - Cimetière Saint-Georges d'Henryville, rendez-vous au Calvaire du cimetière ou en cas de pluie à l'église d'Henryville.

16 h 15 - Cimetière de Sainte-Anne-de-Sabrevois, rendez-vous à l'entrée du cimetière ou en cas de pluie à l'église de Sainte-Anne.

Prenons le temps de nous souvenir de nos défunts.



Séances du conseil : **Les lundis** 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre à **19 heures** au **Centre culturel** situé au 239, 16^e Avenue Ouest



Inscrivez-vous à **OMNIAAlert** pour recevoir tous les avis importants

www.veniseenquebec.omnavigil.com



Gestion animalière – Enregistrement et signalement d’animaux perdus

www.proanima.com - 1 833 445-2525

WWW

veniseenquebec.ca



www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/



information@venise-en-quebec.ca



450 346-4260



Les bureaux de l’hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d’affichage électronique !